

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 SEPTEMBRE 2011**

Les membres du Conseil de Communauté ont été convoqués le 6 septembre 2011, à l'effet de délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

L'an deux mille onze, le douze septembre,

Les membres du Conseil de Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de THONES, sous la présidence de M. Jean-Bernard CHALLAMEL.

Présents : Jean-Claude DAL-GOBBO, Marie-Françoise BERGER, Christian DEROUSSIN, Christian CHABRIER, Thérèse LANAUD, Joseph BLANC-GARIN, Martial LANDAIS, Monique ZURECKI, Michel FLAHAUT, Yolande THABUIS, Philippe ANGELLOZ-NICOUD, Bruno SONNIER, Gérard GAY-PERRET, Bernard PESSEY, Bernard TENEAU, Maryse FABRE-VAGLIO, Jean-Louis RICHARME, Jean-Bernard CHALLAMEL, Pierre BIBOLLET, Jacques DOUCHET, Pascale FRESSOZ, Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ.

Secrétaire de séance : Yolande THABUIS.

Excusés-absents : Malory BARRACHIN, André VITTOZ, Joseph VITTUPIER, Jean-Luc AGNELLET, Dorianne JAKKEL, Jean-Yves JOSSERAND, Gilles MAISTRE, Ludovic LEGON, Christian PERRILLAT-BOITEUX, Gérard PERRISSIN-FABERT, Monique D'ORAZIO, Danielle MOTTIER, Claude COLLOMB-PATTON, Stéphane BESSON.

Pouvoir : Malory BARRACHIN à Martial LANDAIS, Jean-Yves JOSSERAND à Michel FLAHAUT, Gilles MAISTRE à Yolande THABUIS.

Délégués en exercice : 37 – Présents : 23- Suffrages exprimés : 26

N° 2011/58 - POLE D'EXCELLENCE RURALE (P.E.R.) – marché avec le GIE Alpage et forêt pour l'organisation d'une manifestation montée à l'alpage pour le printemps 2012

Monsieur le Président rappelle l'action 8 du PER et présente l'organisation d'un événement autour de la montée à l'alpage à destination du grand public afin de sensibiliser les locaux (habitants du bassin annécien et des Aravis) aux pratiques encore actuelles de l'agropastoralisme du territoire.

Un appel d'offre a été lancé dans l'objectif de trouver un prestataire pour gérer intégralement l'organisation de cet événement (hors outils de communication).

Une offre a été faite par le GIE Alpagnes et Forêts pour un montant de 23 800 € HT.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président de la CCVT a signé le marché avec le GIE ALPAGES ET FORETS d'un mont de 23.800 € HT.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 12 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/59 - POLE D'EXCELLENCE RURALE (P.E.R.) – Marché pour la mise en place d'ateliers pédagogiques scolaires

Monsieur le Président rappelle l'action 8 du PER prévoyant la mise en place d'ateliers pédagogiques scolaires pour les 3 années scolaires à venir dans l'objectif de couvrir l'ensemble des classes primaires de la CCVT.

Suite à un appel d'offre, une offre a été faite par l'Aftalp (qui soustrait la partie territoire et alpage à la SEA) se décomposant de la manière suivante :

- Création des kits pédagogiques, suivi du projet et formation pour un montant forfaitaire de 17 820 € HT ;
- Ateliers en classe, sorties à la ferme ou à l'alpage et aides au transport pour un coût unitaire de 100 € qui feront l'objet de bons de commande suivants les besoins pour un montant minimal de 7 500 € et maximal de 15 000 € HT.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président de la CCVT à signer un marché avec l'AFTALP :
 - o Montant maximum pour 30 classes : 25.320 € HT
 - o Montant maximum pour 60 classes : 32.820 € HT

- DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 6 OCTOBRE 2011

N° 2011/60 – POLE D'EXCELLENCE RURALE (P.E.R.) – demande subvention FNADT

Monsieur le Président rappelle l'action 7 du PER dont le montant prévisionnel s'élève de 120.000 €, et indique qu'une subvention de 35 % a été obtenue en 2010 au titre de la DDR.

M. le Président rappelle également la convention avec l'Etat validée par le Conseil de Communauté du 20 juin 2011, et propose dans ce cadre de solliciter une subvention de 45 % au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Le Conseil de Communauté :

- DECIDE de solliciter une subvention de 54.000 € auprès de l'Etat au titre du FNADT ;
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour engager les formalités nécessaires.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 15 SEPTEMBRE 2011

N° 2011/61 – FINANCES – Emprunt centre technique intercommunal

Monsieur le Président présente au Conseil le résultat de la consultation lancée auprès des organismes bancaires pour les emprunts nécessaires aux travaux de construction d'un bâtiment technique pour le service environnement et le chantier d'insertion.

Après avis de la commission FINANCES, M. le Président propose de contracter les emprunts suivants :

Emprunt n°1 Centre technique intercommunal
Besoin : 1.050.000 €
 Échéances trimestrielles constantes - Taux fixe

BANQUE	MONTANT ACCORDE	DUREE	TAUX DU PRÊT	ECHEANCE TRIMESTRIELLE	COUT DE L'EMPRUNT (TOTAL INTERETS)	FRAIS
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	640 000,00 €	20 ans	4,69%	12 374 €	349 894 €	640 €
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	320 000,00 €	20 ans	4,70%	6 192 €	175 367 €	320 €

Le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE les emprunts ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président à signer les contrat de prêt.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 16 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/62 - FINANCES – Emprunt pour installation points de collecte des déchets

Monsieur le Président présente au Conseil le résultat de la consultation lancée auprès des organismes bancaires pour l'emprunt nécessaire à l'installation de points de collecte des déchets.

Après avis de la commission FINANCES, M. le Président propose de contracter l'emprunt suivant :

Emprunt n°2 Installation points de collecte des déchets

Besoin 200.000 €

Échéances annuelles dégressives - Taux fixe – durée 15 ans

BANQUE	MONTANT ACCORDE	TAUX DU PRET	Capital amorti par échéance	ECHEANCE 1 ^{ère} année	COUT DE L'EMPRUNT (TOTAL INTERETS)	FRAIS
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	180 000,00 €	4,50 %	12 000 €	20 100 €	64 800 €	180 €

Le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE l'emprunt ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président à signer le contrat de prêt.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 16 SEPTEMBRE 2011

N° 2011/63 - FINANCES – Emprunt pour l'acquisition d'un véhicule pour le chantier d'insertion

Monsieur le Président présente au Conseil le résultat de la consultation lancée auprès des organismes bancaires pour l'emprunt nécessaire à l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le chantier d'insertion.

Après avis de la commission FINANCES, M. le Président propose de contracter l'emprunt suivant :

Emprunt n°3 Acquisition véhicule utilitaire chantier d'insertion

Montant emprunté : 26.000 €

Échéances constantes trimestrielles - Taux fixe - Durée : 5 ans

BANQUE	TAUX DU PRÊT	ECHEANCE TRIMESTRIELLE	COUT DE L'EMPRUNT (TOTAL INTERETS)	FRAIS
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	3,30%	1 416 €	2 311 €	26 €

Le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE l'emprunt ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président à signer le contrat de prêt.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 16 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/64 – BUDGET PRIMITIF 2011 – Décision Modificative n° 2

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de faire des ajustements de crédits au Budget suite aux délibérations prises précédemment :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BUDGET+DM1	DM2	TOTAL
611	Prestations de services	1 916 057,41	-116 247,00	1 799 810,41
661122	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	54 000,00	54 000,00
022	Dépenses impévues	408 837,18	-93 544,28	315 292,90
023	Virement à section d'investissement	397 277,90	84 247,00	481 524,90

TOTAL -71 544,28

FONCTIONNEMENT		RECETTES		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BUDGET+DM1	DM2	TOTAL
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	25 000,00	4 000,00	29 000,00
74718	Participations Etat (autres)	93 600,00	-55 250,00	38 350,00
7472	Participations Région	94 930,00	-6 750,00	88 180,00
7478	Participation autres organismes	311 460,00	-13 544,28	297 915,72

TOTAL -71 544,28

INVESTISSEMENT		DEPENSES		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BUDGET+DM1	DM2	TOTAL
204141	Subventions d'équipement aux communes membres du GFP	110 000,00	60 000,00	170 000,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels	500,00	17 940,00	18 440,00
2184	Mobilier	5 500,00	21 000,00	26 500,00
2188	Autres immos corporelles	18 000,00	11 000,00	29 000,00
2314	Concrtuction sur sol d'autrui (rond-point d'Alex)	0,00	119 600,00	119 600,00
2315	Installation, matériel et outillages techniques	400 000,00	30 000,00	430 000,00
020	Dépenses impévues	52 007,19	-27 046,00	24 961,19

TOTAL 232 494,00

INVESTISSEMENT		RECETTES		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BUDGET+DM1	DM2	TOTAL
10222	FCTVA	330 968,00	30 892,00	361 860,00
1641	Emprunts en euros	1 494 822,48	25 355,00	1 520 177,48
1311	Subvention d'équipements - Etat	5 750,00	55 250,00	61 000,00
1312	Subvention d'équipements - Région	14 225,00	6 750,00	20 975,00
1318	Subvention d'équipements - Autres (UPRF)	0,00	30 000,00	30 000,00
021	Virement de section de fonctionnement	397 277,90	84 247,00	481 524,90

TOTAL 232 494,00

Le Conseil de Communauté :

- APPROUVE la D.M. N° 2

N° 2011/65 — REDEVANCES ORDURES MENAGERES : produits irrécouvrables

Monsieur le Président rappelle la mise en place de la redevance ordures ménagères depuis 2006 et présente la liste des produits irrécouvrables établie par M. le Trésorier de THONES selon le détail ci-dessous :

- ANNEE 2009	Montant	105,00 €
- ANNEE 2010 :	Montant	<u>225,00 €</u>
	TOTAL	330,00 €

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE l'admission en non valeur des produits irrécouvrables d' montant de 330,00 € .
- PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2011.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 16 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/66 – TELEVISION : relais intercommunaux

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 autorisant le Président de la CCVT à signer les baux avec TDF pour les 7 relais intercommunaux et le relais d'ALEX qui va être transféré suite à l'adhésion de cette commune à la CCVT.

Monsieur le Président indique que suite aux négociations intervenues avec TDF les loyers ont été actualisés.

M. le Président présente un projet de convention de mise à disposition des terrains supportant les relais à signer entre les communes et la CCVT.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président de la CCVT à signer la convention avec les communes de ALEX (relais de DINGY1), LES CLEFS (relais de MANIGOD1 à Montisbrand, LA CLUSAZ (relais de Balme), THONES (relais Les Besseaux), ST JEAN DE SIXT (relais THONES1), MANIGOD (relais Villard-Dessus) et MARLENS (relais SERRAVAL).
- Donne tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien ce dossier.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 16 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/67 – MAISON DE LA POMME : travaux

Monsieur le Président rappelle la compétence de la CCVT concernant la gestion de la Maison de la Pomme et présente un projet de construction d'abri pour un pressoir et aménagement de l'accès.

Suite à une consultation des entreprises, M. le Président présente les devis et propose de retenir les entreprises suivantes :

- TERRASSEMENT	SARL BEBER TP	3.796,00 € HT	4.540,02 € TTC
- CHARPENTE	SARL THIAFFEY-RENCOREL	10.459,59 € HT	12.509,67 € TTC
- ELECTRICITE	DAN'ELEC	767,00 € HT	917,34 € TTC
- ACCES	COLAS	1.754,40 € HT	2.098,26 € TTC

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus pour un montant total de 20.065,29 € TTC ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget 2011.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 16 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/68 – ASSURANCES : consultation pour choix d'un cabinet d'expert conseil

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté de la nécessité de remettre en concurrence l'ensemble des contrats d'assurance de la CCVT.

Au préalable, un cahier des charges doit être rédigé pour élaborer le dossier de consultation.

M. le Président propose de lancer une consultation auprès de cabinets d'expert conseil pour cette mission.

Le Conseil de Communauté :

- PREND ACTE de la consultation à lancer pour le choix d'un cabinet d'expert conseil.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 16 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/69 – PREVENTION SANTE : renouvellement du poste Chargé de Mission (Coordinateur Prévention Santé)

Monsieur le Président rappelle la délibération du 7 décembre 2009 décidant la création d'un poste Chargé de mission Prévention santé pour 2 ans.

M. le Président indique qu'il est nécessaire de renouveler cet emploi afin de poursuivre les actions engagées dans ce domaine et de coordonner et d'animer les différents Comités Techniques travaillant sur la prévention et l'accès aux soins.

Considérant les compétences spécifiques requises dans le domaine des dépendances ;

Conformément à l'article 3, alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant le caractère temporaire des besoins ;

M. le Président propose de renouveler le poste contractuel de chargée de mission (coordinateur Prévention Santé) selon les conditions suivantes :

<i>Filière administrative</i>	Temps travail	nombre	Indice	date	Durée contrat
Chargé de mission Grade Attaché	Temps non complet 17 H30/semaine	1	IB 500 IM 431	1 ^{er} janvier 2012	2 ans

Le Conseil de Communauté :

- DECIDE de renouveler le poste de chargé de mission pour la Prévention Santé, à compter du 1^{er} janvier 2012, selon les conditions ci-dessus ;
- DECIDE de verser le Régime Indemnitaire conformément à la délibération du 5 novembre 2007.
- AUTORISE M. le Président à signer le Contrat à Durée Déterminée ;
- PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 22 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/70 – GESTION DES DECHETS : convention pour enlèvement des textiles

Monsieur le président informe le conseil qu'une nouvelle Responsabilité Elargie du Producteur (REP) a été mise en place pour les textiles. Afin de bénéficier des aides et de la filière, il convient de contracter avec ECO TLC, éco-organisme chargé de la gestion, ainsi qu'avec tous les acteurs de la filière.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

- autorise le président à signer l'ensemble des contrats nécessaires à la mise en place de la nouvelle REP.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 21 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/71 – TRANSPORTS SCOLAIRES : prise en charge transport pour classe SEGPA

Monsieur le Président rappelle la délibération du 6/09/2010 concernant la situation de 3 enfants domiciliés sur les communes des CLEFS et de SERRAVAL, qui ne disposent pas d'un transport par ligne régulière pour rejoindre le transport mis en place depuis la gare routière de THONES, afin de rejoindre la classe SEGPA (Section d'Enseignement Professionnel Adapté) à ANNECY-LE-VIEUX.

M. le Président précise que les élèves en classe SEGPA provenant d'autres secteurs de la CCVT, bénéficient gratuitement des lignes régulières.

M. le Président rappelle que le Conseil Général prend en charge en totalité les transports à partir de 4 élèves au 1^{er} arrêt du circuit.

Afin de réduire les inégalités entre les enfants, M. le Président propose que la CCVT prennent en charge la part du transport restant à la charge des parents, soit environ 2200 € pour l'année scolaire 2011/2012, déduction faite de l'AIT (Allocation Individuelle de Transport) versée par le Conseil Général.

Le Conseil de Communauté :

- DECIDE à l'unanimité de prendre en charge les frais de transport domicile, gare routière de THONES, pour les 3 élèves du secteur Val-Sulens.
- DIT que cette dépense sera inscrite au Budget de la CCVT.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 21 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/72 – FORETS : tarif prêt exposition forêt

Monsieur le Président rappelle l'exposition FORETS financée par la CCVT dans le cadre du CDRA.

Cette exposition est mise à disposition gratuitement dans les communes du territoire de la CCVT.

M. le Président propose de fixer une location pour le prêt de l'exposition à l'extérieur du territoire de la CCVT.

Le Conseil de Communauté :

- FIXE à 100 € la participation pour le prêt de l'exposition FORET pour une durée d'une semaine, hors du territoire CCVT ;
- PRECISE que l'organisme qui emprunte l'exposition devra fournir une attestation d'assurance.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 21 SEPTEMBRE 2011.

N° 2011/73 – ACQUISITION PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Président informe le Conseil de la nécessité de renouveler un photocopieur et présente l'offre de C'PRO pour la fourniture d'un matériel neuf et le contrat de maintenance pour les 2 photocopieurs.

- Fourniture CANON IRC 5030i 16.504 € TTC
- Maintenance, comprenant pièces, main d'œuvre déplacement du technicien :
 - o Page couleur 0,0738 € TTC la page
 - o Page noire 0,00849 € TTC la page

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président de la CCVT à signer le marché avec C'PRO.

DELIBERATION VISEE EN PREFECTURE LE 6 OCTOBRE 2011.